

même si la motion était adoptée à ce moment-ci, il ne resterait pas beaucoup de temps pour discuter de la question. Vu l'importance du sujet, je ne veux pas empêcher la discussion, et si le député de Prince (M. MacDonald) et le député de Lapointe (M. Grégoire) veulent participer au débat sur le rappel au Règlement, je leur accorderai la parole. Le député de Lapointe a la parole.

[*Français*]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire qu'à mon avis le débat est urgent, que la question est importante et qu'on devrait en discuter aujourd'hui. Il ne faut pas attendre que la grève commence pour tenter de la régler; il est préférable de la régler avant qu'elle ne commence. Étant donné le risque de pertes considérables d'argent que cette grève pourrait entraîner et que le gouvernement ne semble pas avoir les moyens de la régler, je crois que l'urgence du débat est manifeste. L'autre jour, on faisait appel à tous les sentiments imaginables pour régler un certain problème le plus rapidement possible. Eh bien, je crois que ce problème, auquel nous faisons face aujourd'hui, doit être réglé au plus vite, également. Afin de ne pas nuire au développement du Canada, on doit prévenir des grèves comme celle-là. A mon avis, il est donc urgent d'en discuter aujourd'hui.

C'est ce que je voulais dire. Qu'on permette ce débat afin qu'on puisse apporter nos arguments sur la manière de régler cette grève.

[*Traduction*]

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, mes observations seront très brèves et concises. Je me contenterai de signaler trois points qui, à mon sens, revêtent aujourd'hui un caractère différent d'hier. Hier, Votre Honneur a signalé qu'on n'en était pas encore rendu à un vote de grève. Nous savons maintenant que 94.5 p. 100 des contrôleurs ont voté en faveur de la grève. Voilà le premier point. Deuxièmement, nous savons que la grève est prévue pour mardi prochain. D'aucuns s'attendaient à ce que la grève ait lieu en janvier. Le troisième point à retenir cet après-midi et, à mon avis, le plus important des trois, c'est qu'à la suite de sept heures de pourparlers hier, les contrôleurs se sont consultés par voie téléphonique hier soir et ont décidé qu'à la lumière de ce qu'ils avaient entendu au cours de ces sept heures de négociations, ils ne pouvaient rien faire d'autre que de déclencher une grève à huit heures du matin, mardi prochain.

A mon avis, lorsque le ministre des Transports (M. Pickersgill) dit qu'un débat à la Chambre nuira aux négociations qui se poursuivent ailleurs, il manque de droiture concernant le principe même du régime parlementaire. Si nous n'avons pas le droit de discuter publiquement, ici, des problèmes du pays, ma conception du Parlement est fautive comme la vôtre, monsieur l'Orateur. A mon avis, il faudrait tirer cette question au clair cet après-midi.

En outre, monsieur l'Orateur, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cours des cinq dernières semaines, pourquoi on nous a privés de l'occasion de lire pour nous-mêmes le rapport Robinson? Le ministre des Transports a pris grand soin, lorsqu'il a distribué ce rapport aux organismes intéressés, de l'entourer du plus grand secret. A mon avis, cela augure mal pour les négociations en cours.

En outre, je ne vois pas comment le gouvernement peut songer à présenter une mesure pareille qui équivaldrait à dire, en fait: Comme nous sommes incapables de diriger nos propres affaires, nous devons adopter un projet de loi pour forcer nos employés à travailler pour des salaires inférieurs à ceux qu'ils sont en droit d'attendre. Le moment et le lieu sont opportuns pour débattre cette question urgente d'importance nationale.

**M. l'Orateur:** A la suite des pressions exercées sur la présidence depuis quelques minutes, ce sera sans doute très difficile pour moi de différer d'opinion avec les députés, selon qui il faudrait ajourner les travaux ordinaires en ce moment. Ce n'est pas facile pour moi de concilier les avis contradictoires sur ce point. Certes, le député d'Ontario (M. Starr), le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et tous les députés qui ont pris part au débat ont invoqué des arguments très puissants pour montrer qu'il faudrait ajourner les travaux ordinaires, prévus pour aujourd'hui, afin de discuter cette question d'importance publique pressante.

Étant donné les remarques que j'ai faites hier, lors de la présentation de cette motion par l'honorable député d'Ontario, il m'est extrêmement difficile aujourd'hui de dire que je ne peux accepter la motion. Il y a un élément qui complique sensiblement la situation, soit l'avis de motion dont nous sommes saisis. Les députés savent que la difficulté existe. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) en a parlé, mais il aurait peut-être dû mentionner plus précisément l'article 26(6) d) du Règlement auquel la présidence peut difficilement se dérober.

**L'hon. M. Lambert:** J'en suis pleinement conscient. Mais il n'est pas inscrit au *Feuilleton*.